

# Avertisseur sonore en Camargue : quand la route intègre la problématique chauves-souris

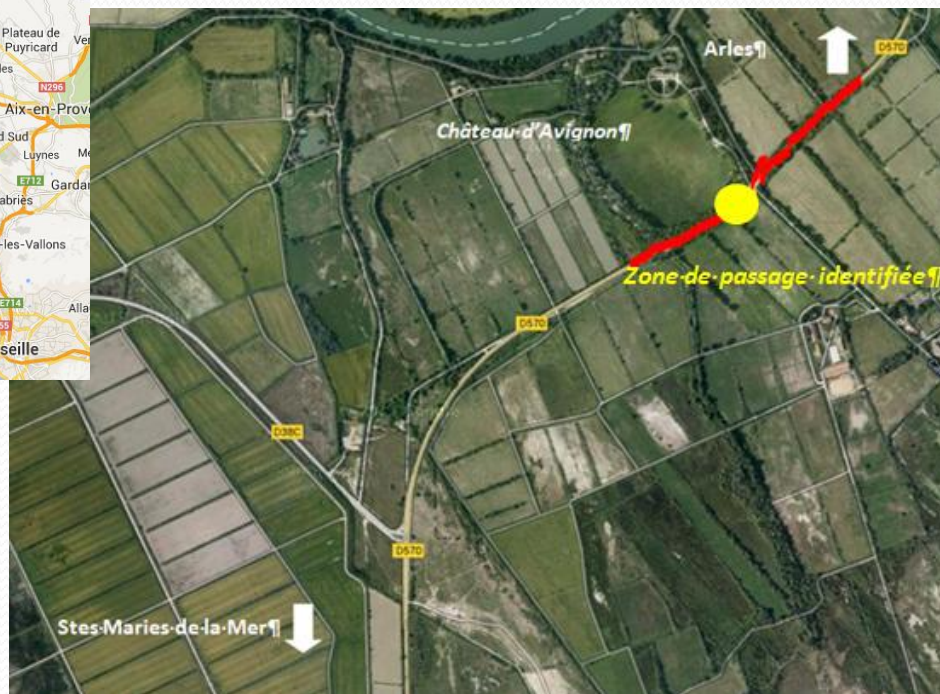
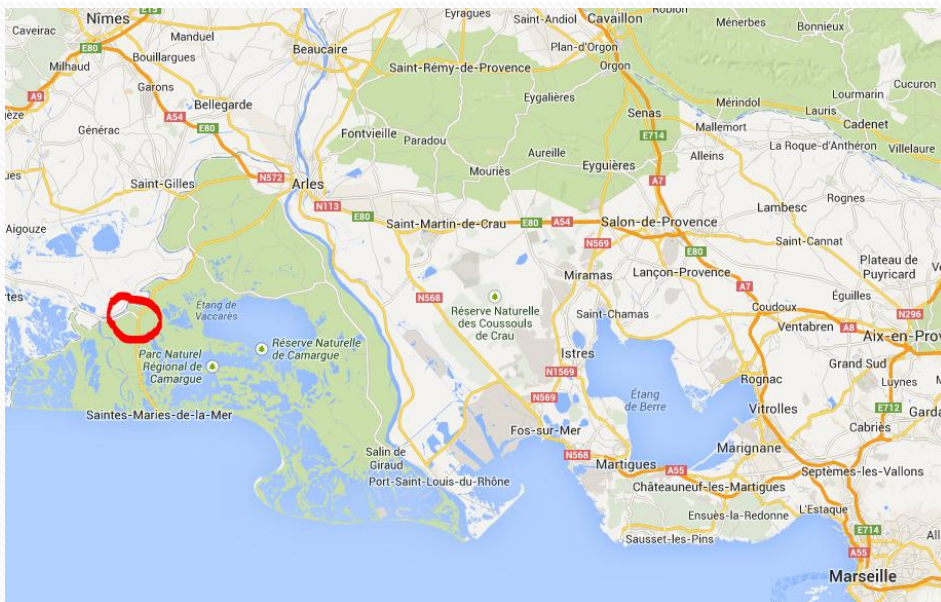


*Informations extraites des rapports techniques réalisés par le Groupe Chiroptères de Provence dans le cadre du programme européen LIFE+ Chiro Med dont le Département des Bouches-du-Rhône est partenaire.*

# Sommaire

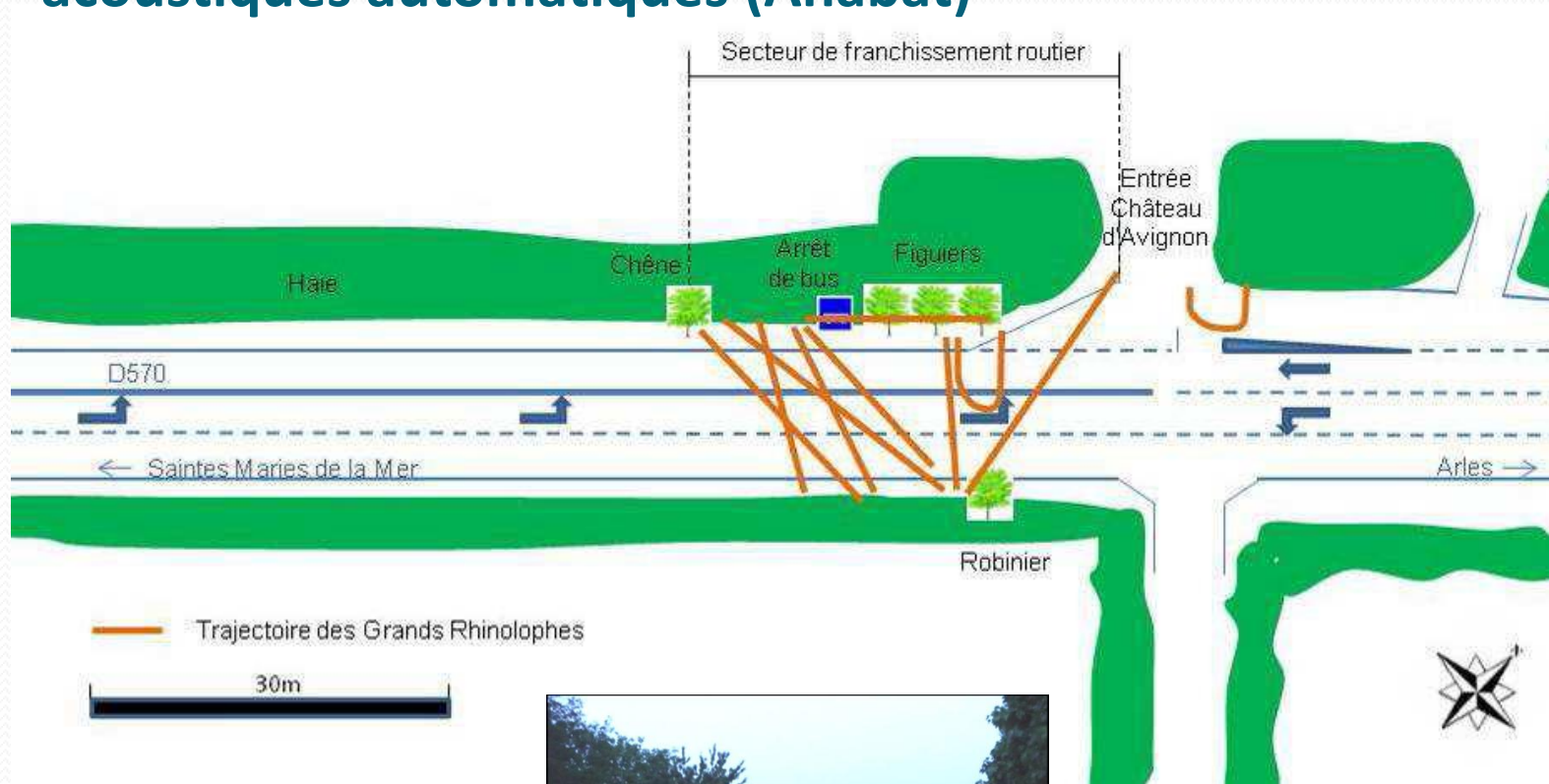
- Localisation géographique de la zone
- Étude de déplacement des chiroptères
- Mesures de protection mise en place
- Organisation, déroulement et coût du chantier

# Localisation du point de passage du Grand Rhinolophe sur la RD 570 dans le Parc Naturel Régional de Camargue





# Etude des modes de déplacement grâce à la pose de détecteurs acoustiques automatiques (Anabat)



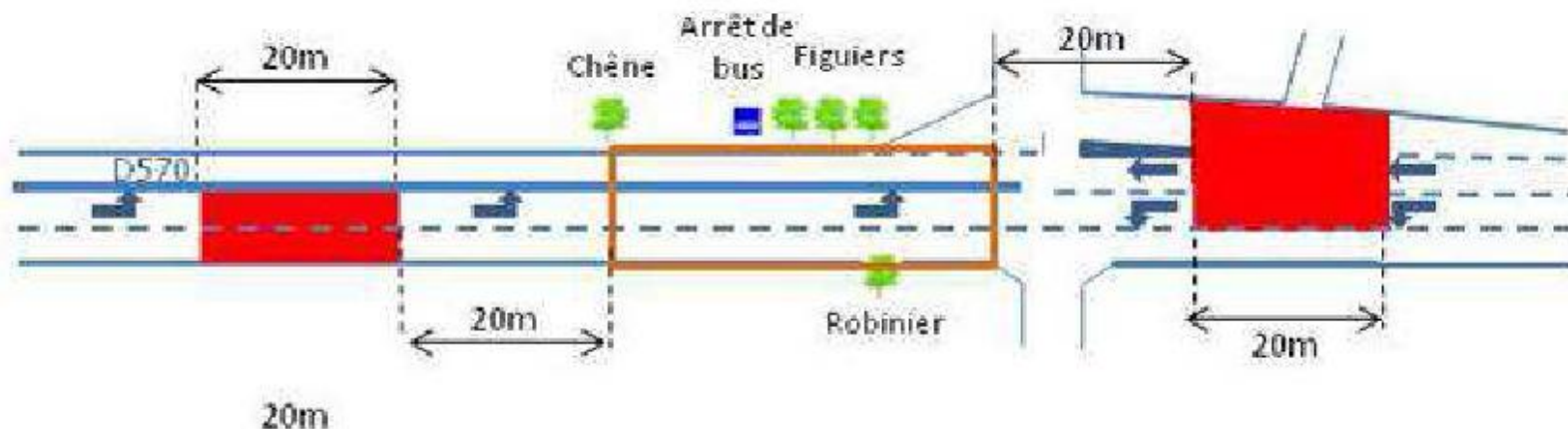
Lors des prospections de terrain, de très nombreuses chauves-souris franchissaient la haie au niveau du chêne, des figuiers ou du robinier.



Le maintien en place de ces arbres et la conservation des haies hautes (> 5 m de haut) de part et d'autre des voies, ont été entérinés.

# Sécurisation du repérage des passages de chiroptères\*

\* dans le cadre d'une convention spécifique entre le Département des Bouches-du-Rhône et les scientifiques et grâce à la mise en place d'une fiche « Chantier courant – Travaux sur accotement ».



-  Enrobe spécial
-  Zone de franchissement routier par les Grands Rhinolophes

## Définition du plan de pose du BBTM

## Localisation sur site



Zone de passage des Grands  
rhinolopes de 37 m



Zone de 20 m avant le  
passage des Grands  
rhinolopes afin de leur  
donner le temps de réagir  
face à la vitesse de  
l'automobile en fonction de la  
vitesse du son de  
l'avertisseur



Fin de la bande sonore de  
20 m





## Coût des travaux

La pose du BBTM a été intégrée dans une opération de rénovation déjà programmée. L'amenée du matériel, le rabotage, la reprise de la signalisation et l'alternat lié au chantier ne sont pas comptabilisés.

Dans ces conditions, le surcoût estimé est de 1700 euros (remplacement du BBTM-10 par du BBTM – 6).



**Mise en œuvre du chantier  
par les agents de la Direction  
des Routes du Conseil général  
des Bouches-du-Rhône**